

## CONSEIL GENERAL

Séance du 23 mai 2019

Message no 5.6

### **Demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la réfection des cheminements piétonniers et l'arborisation du cimetière**

---

#### Introduction

Le Conseil communal a reçu, à plusieurs reprises, des remarques concernant l'attention portée au cimetière et l'entretien des cheminements piétonniers de celui-ci. Les réflexions concernant l'arborisation et l'amélioration des chemins pour des personnes à mobilité réduite avaient déjà été discutées dans le cadre du projet de construction de la chapelle mortuaire en 2015/2016.

Le Conseil communal avait alors décidé d'attendre la désaffectation des tombes situées dans le cimetière du haut afin d'avoir une meilleure vision d'ensemble. Le moment est désormais venu de procéder à ces travaux afin de finaliser le projet de chapelle mortuaire et de mettre en œuvre les premières mesures de végétalisation, soit une arborisation devant la chapelle et la mise en prairie d'une zone désaffectée.

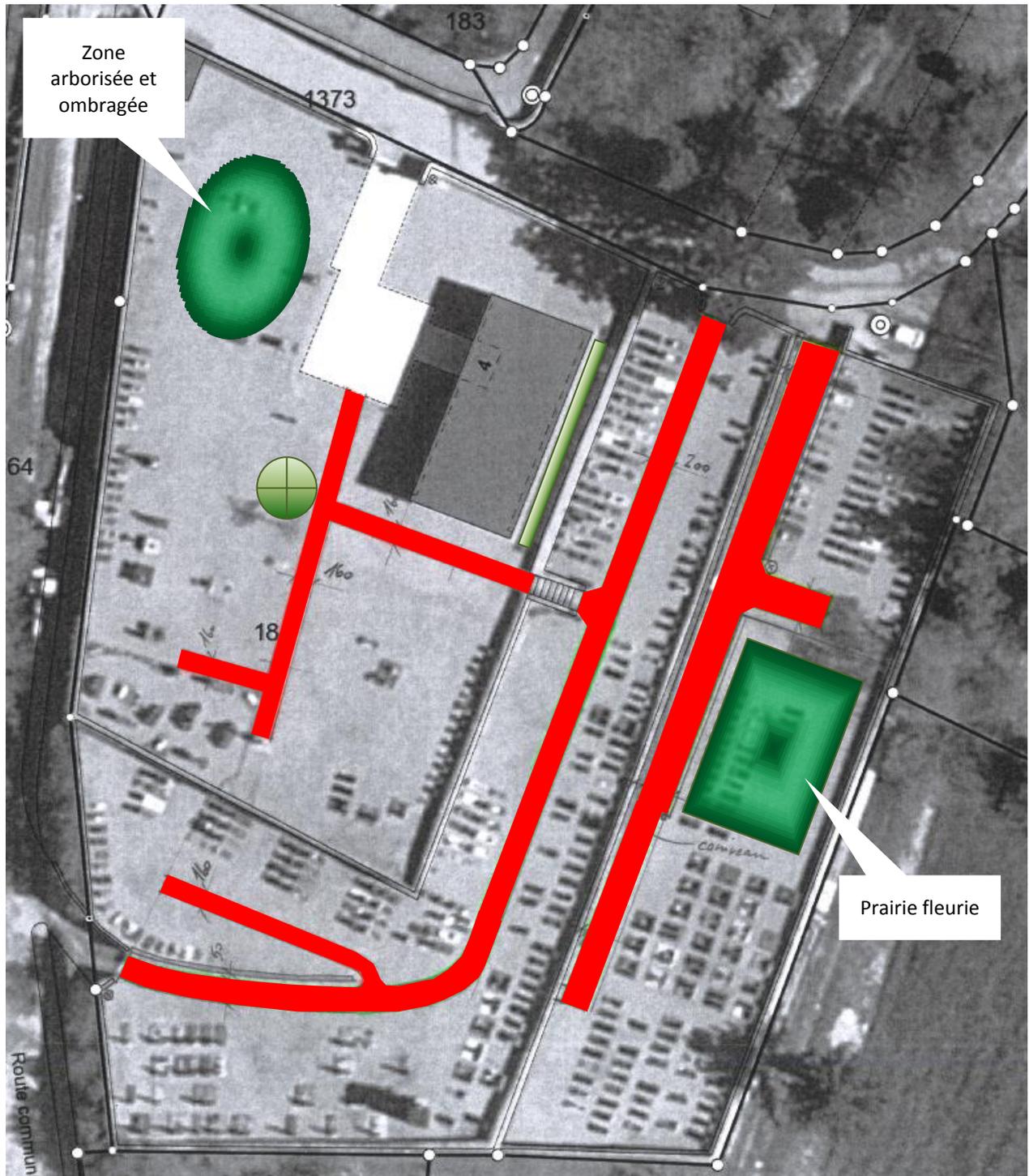
#### Cheminements piétons

L'aménagement actuel de surface est constitué de graviers ronds d'épaisseurs variables. L'accessibilité n'est pas du tout aisée pour les personnes à mobilité réduites « PMR » (personnes âgées, fauteuils roulants, poussettes, etc.). Il faut également garder en mémoire que le déneigement doit pouvoir s'effectuer facilement avec un véhicule à lames ou une fraiseuse.

A cette fin, le Conseil communal a décidé de réaliser des cheminements de 150 à 350 cm de large adaptés aux PMR, dans les allées principales selon plan schématique annexé.

*Figure n°1 : Vue aérienne – situation actuelle*



*Figure N°2 : Cheminements et arborisation selon projet*

Surfaces rouge

Surfaces « vert-tendre»

Surfaces « vert-bouteille»

= nouveaux cheminements réalisés en bitume avec rang de pavés

= arborisation existante

= arborisation projetée

L'emplacement définitif des éléments d'arborisation sera déterminé suite à une vision locale avec les différents intervenants concernés (Voirie, pompes funèbres, architecte, etc.)

### Description des travaux

Réalisation de cheminements en enrobé bitumineux grossier et légèrement poreux (7 cm, type ACT 22 ou similaire) délimité de part et d'autre par un rang de pavés en grès de production locale. Le coffre sera adapté afin de supporter la charge des véhicules d'entretien.

### Coût des travaux

Génie-civil	CHF	120'000.00
Arborisation/végétalisation	CHF	15'000.00
Divers et imprévus (pour arrondi)	CHF	4'275.75
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>139'275.75</b>
TVA 7.7 %	CHF	10'724.25
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>150'000.00</b>

### Conclusion

Le temps où les cimetières étaient des zones mortes sans végétation, hors la décoration des tombes, est révolu. Désormais, les cimetières se veulent des endroits de recueillement, paisibles et verts, comme on peut le voir, près de Romont, dans les villes de Bulle ou de Fribourg.

Suite à la construction de la chapelle mortuaire, le Conseil communal souhaite donc finaliser ce projet et démarrer le processus de végétalisation tout en vouant une attention particulière à la facilité d'entretien de cet endroit. Il vous propose donc ce projet :

Des arbres seront plantés conformément au projet initial afin de créer également un endroit ombragé. Les cheminements piétonniers seront aménagés pour les personnes à mobilité réduite et une zone désaffectée sera mise en prairie pour faciliter l'entretien et offrir une zone de verdure au sein même du cimetière.

### Demande de crédit

Le crédit de CHF 150'000.00, prévu au poste N° 740.506.00 du budget d'investissements 2019, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

### Frais financiers

Amortissement	4 % de CHF 150'000.00	CHF 6'000.00
Intérêts	2 % de CHF 150'000.00	CHF 3'000.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF 9'000.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la réalisation de cheminements piétonniers et l'arborisation du cimetière, ainsi que son mode de financement.